

## Déclaration de Pierre Werner: extrait sur l'achèvement des Communautés (La Haye, 1er décembre 1969)

**Légende:** Le 1er décembre 1969, le Premier ministre luxembourgeois Pierre Werner expose lors du sommet de La Haye les enjeux de l'achèvement des Communautés européennes.

**Source:** Bulletin des Communautés européennes. Février 1970, n° 2. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes.

**Copyright:** (c) Union européenne, 1995-2012

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/declaration\\_de\\_pierre\\_werner\\_extrait\\_sur\\_l\\_achevement\\_des\\_communautes\\_la\\_haye\\_1er\\_deceembre\\_1969-fr-203f3097-e7bc-4a98-ace9-5e479892efd3.html](http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_pierre_werner_extrait_sur_l_achevement_des_communautes_la_haye_1er_deceembre_1969-fr-203f3097-e7bc-4a98-ace9-5e479892efd3.html)

**Date de dernière mise à jour:** 24/10/2012

## Déclaration de Pierre Werner (La Haye, 1er décembre 1969)

[...]

### L'achèvement des Communautés Européennes

1) Dans le communiqué qui résumera nos travaux, nos Gouvernements devraient d'abord réaffirmer leur volonté de passer, à la fin de l'année 1969, de la période de transition au stade définitif de la Communauté Economique Européenne.

Dès le Conseil des 12 et 13 mai 1969, ils se sont placés dans cette hypothèse. Elle doit être transformée par notre Conférence en engagement politique.

2) Le Traité C.E.E. et son droit dérivé imposent aux Etats membres un certain nombre d'obligations pour pouvoir passer au stade définitif du Traité C.E.E.

Avec satisfaction, nous pouvons constater que la plupart de celles-ci sont déjà ou sont sur le point d'être remplies.

Je pense notamment à la définition de la politique commerciale commune qui permettra, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1970, à la Communauté d'être une entité homogène dans ses relations commerciales avec le monde extérieur.

3) Le grand problème à résoudre avant cette même date est le parachèvement du règlement financier de la politique agricole commune pour la période définitive.

Deux principes essentiels de ce règlement pour la période définitive sont déjà décidés : la préférence communautaire et la solidarité financière.

4) Toutefois, pour faciliter l'adoption, à la fin de l'année, d'un règlement financier pour la période définitive, il convient de rechercher, le plus rapidement possible, des solutions pour réduire et éliminer les surplus agricoles qui mettent en cause l'existence même de la politique agricole commune. Car la maîtrise des marchés est un des éléments essentiels sur lesquels devra se baser la solidarité financière de la politique agricole commune.

5) D'autre part, et toujours dans le but de faciliter l'adoption d'un règlement financier agricole pour la période définitive, il conviendrait de faire progresser les études et les négociations sur la restructuration de l'agriculture européenne qui doit intervenir, mais progressivement, sans heurts inutiles et en tenant compte des problèmes sociaux et humains qu'elle pose.

6) Enfin, les organisations de marché agricoles qui existent déjà doivent être complétées, avant la fin de l'année, pour englober des produits tels que le tabac et le vin.

7) On peut se demander également s'il ne serait pas opportun que notre Conférence souligne l'importance qu'elle attache à la transformation de la nature même du Fonds Social Européen qui, d'organe passif de la reconversion sociale qu'il est actuellement, pourrait devenir au-delà de ses missions actuelles un instrument actif à la fois de la politique conjoncturelle et de la politique régionale de la Communauté.

8) Le Conseil des Communautés Européennes n'a pas réussi, jusqu'à présent, à se mettre d'accord sur un nouveau programme pluriannuel d'Euratom. L'incertitude qui plane depuis longtemps sur cette Communauté et sur l'avenir de ses centres de recherches ne peut perdurer.

Car l'indépendance de l'Europe et son avenir dépendent de la recherche scientifique et technologique autant que de l'union douanière et économique.

Le défi de l'Europe consiste désormais à combler son retard scientifique et technologique et à surmonter la crise actuelle de la recherche nucléaire par des solutions originales qui garantiront d'un côté l'approvisionnement de la Communauté en combustibles nucléaires et donneront de l'autre de nouvelles formes à l'élaboration des programmes de recherches et à la gestion des centres en y associant d'une façon active les chercheurs eux-mêmes.

[...]